



Dossier n° DP 95 371 2300078

Date de dépôt : 26/10/2023

Demandeur : Madame Ponrajah Djalini

Pour : réaliser une petite terrasse côté jardin

Adresse terrain : 17 rue Martial Duronsoy
95670 Marly-La-Ville

DESTINATAIRE:

Madame Ponrajah Djalini

17 rue Martial Duronsoy

95670 Marly-La-Ville

ARRÊTÉ 011-2024
Retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de MARLY-LA-VILLE

Le maire de Marly-La-Ville,

VU la demande susvisée incomplète en date du 26/10/2023 ;

VU la demande de retrait formulée par : Madame Ponrajah Djalini en date du 18/01/2024.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le retrait de l'autorisation susvisée est prononcé.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du département, dans les conditions prévues à l'Article L.424-7 du Code de l'Urbanisme.

Marly la Ville, le 22 janvier 2024,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

- Pour demande concernant une Commune du Val d'Oise, l'adresse du Tribunal Administratif est 2-4 Boulevard de l'Hautill 95 000 CERGY.

- Pour demande concernant une Commune de Seine-et-Marne, l'adresse du Tribunal Administratif est 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN.